



Clé chez le notaire.

Par Corwinov

Bonsoir tout le monde.

J'ai un petit souci concernant la famille.

Nous sommes une fratrie de 6 enfants et c'est la guerre entre nous.

Les parents sont décédés il y a peu.

Les clés de la maison ont été remis au notaire qui s'occupe de la mise en vente de la maison.

On nous conseille de prendre ce qui nous intéresse avant la vente.

ma question est la suivante:

Puis je demander les clés à la notaire un jour au matin dès l'ouverture de son bureau et aller prendre ce que j'ai à prendre directement à la maison des parents derrière afin d'éviter que d'autres frères et sœurs soit là et éviter les conflits ?

Je sais que le notaire est censé prévenir les autres que je prends les clés, le but étant d'éviter les conflits à la maison des parents, le temps que le notaire les prévienne.

Ai-je le droit ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Non : ni vous ni aucun autre n'a le droit d'aller se "servir" sans informer les autres.

Que diriez-vous si vous appreniez qu'un de vos frères est déjà passé avant vous ?

Le mieux serait de faire dresser un inventaire par le notaire ou par un huissier et ensuite de faire un partage amiable, au besoin avec tirage au sort ou toute autre solution qui convient à tous.

Puis chacun prendra ce qui lui est attribué, devant témoin.

Et si l'amiable ne fonctionne pas, seul un juge vous donnera accès au contenu.

Par Corwinov

Justement on s'est tous mis d'accord par mail sur qui prend quoi. Et tout le monde est d'accord pour aller chercher ce qui a été énuméré et accepté. Le souci c'est qu'il y eu des sœurs qui est une personne conflictuelle, elle adore ça....

Les autres sont d'accord.

Par yapasdequoi

Donc mettez-vous aussi d'accord sur qui vient à quelle heure.

Puisque c'est un accord amiable entre vous, il ne devrait pas y avoir de souci...

Mais à titre de précaution ce serait mieux d'avoir un témoin extérieur qui soit garant de qui prend quoi.

Par ESP

Bonjour

Le notaire est-il d'accord pour vous remettre les clés dans un accord écrit de l'ensemble des indivisaires ?

Par Corwinov

la notaire nous a dit par mail que tout le monde peut venir prendre les clé mais elle en informera les autres frères et s?urs. Peut t-on aller chercher les clé n'importe quand ? faut -il prévenir la notaire avant de venir ?

Le but etant d'aller le plus vite possible afin d'esquiver certaines soeurs, ca

Par Corwinov

Dsl sa a bugué.

Le but étant d'aller le plus vite possible afin d'esquiver certaines s?urs, qui elles viendraient juste pour attaquer les personnes présentes..., elle savent faire que sa....

Par yapasdequoi

Le notaire n'est pas un juge, ni un gardien. Il vous laisse vous entendre entre vous ... ou pas.

Il vous donne la clé, vous allez prendre ce qui vous revient et il informe les autres héritiers que vous avez eu la clé.

Il serait préférable d'aller dans la maison avec un témoin extérieur pour éviter de vous faire accuser d'avoir pris plus que prévu dans vos accords.

Sinon vos relations vont évidemment empirer et le partage sera d'autant plus difficile ensuite.

Par janus2

Justement on s'est tous mis d'accord par mail sur qui prend quoi. Et la tout le monde est d'accord pour aller chercher ce qui a été énuméré et accepté. Le souci c'est qu'il y eu des s?urs qui est une personne conflictuelle, elle adore ça.... Les autres sont d'accord.

Bonjour,

A vous lire, difficile de comprendre...

Vous dites "on s'est tous mis d'accord" puis ensuite "Le souci c'est qu'il y eu des s?urs qui est une personne conflictuelle, elle adore ça.... Les autres sont d'accord".

Alors tout le monde est d'accord ou tout le monde sauf une des soeurs ? Il faut que tout le monde soit d'accord, vous ne pouvez pas passer outre l'accord d'une des soeurs...